

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 décembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Maroun, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi
M. Sadi donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Coppi donnant pouvoir à Mme Maroun
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, Mme Labbé, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme



Délibération n° 02-03 du 12 décembre 2019

SOUTIENS ET ADHÉSION EN FAVEUR DES PRATIQUES AMATEURS – DISPOSITIF D'AIDE AUX PROJETS CAP'TRANSITION ET CAP'ACTEURS – SUBVENTIONS – ADHÉSION À LA FÉDÉRATION NATIONALE ARTS VIVANTS ET DÉPARTEMENTS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu les demandes des communes d'« Aulnay-sous-Bois », de « Bobigny », d'« Épinay-sur-Seine », du « Bourget », de « Montreuil » et de « Tremblay-en-France »,

Vu les demandes de subventions des associations,

Vu les demandes de la SARL « Nouveau théâtre de Montreuil », de la Société Anonyme « Théâtre Gérard Philipe » et de la société d'exploitation « La Gaîté lyrique »,

Vu la demande de subvention de l'association « Collectif des Musiques et Danses du Monde d'Île-de-France »,

Vu les conventions passées avec « Le Samovar », « Muzziques-Instants chavirés », « Le Nouveau Théâtre de Montreuil », « La Maison des Jonglages » et « la Maison Populaire »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE au titre de l'aide à projet Cap'transition, les subventions suivantes :

- 7 000 euros à l'association « 093 Lab » pour son projet « Initiation au design de mode et aux arts visuels en Seine-Saint-Denis »,
- 2 000 euros à l'association « Association de Recherche Pédagogique et d'Expression pour la Jeunesse » pour son projet « Entre traditionnel et musiques actuelles »,



- 9 000 euros à l'association « Jocus » pour son projet « Voyage Chorégraphique et Musical »,
- 5 000 euros à l'association « Le 6b » pour son projet « Entre fixité et mouvement »,
- 4 000 euros à l'association « Babel » pour son projet « OVNI »,
- 10 000 euros à l'association « Centre Éducatif et Culturel du Bourget » pour son projet « Des traditions mandingues à l'afro trap »,
- 5 000 euros à l'association « Cie Mood RV6K » pour son projet « Wax-mood - Parcours artistique et culturel autour du wax »,
- 6 000 euros à l'association « Cosmic fabric » pour son projet « Voies nouvelles : le numérique et l'audiovisuel au service de la pédagogie »,
- 2 000 euros à l'association « Double Point » pour son projet « Musique et handicap »,
- 10 000 euros à l'association « Groupe d'intervention théâtrale et cinématographique » pour son projet « Votre excellence »,
- 3 000 euros à l'association « La Momo » pour son projet « Laboratoire ouvert des pédagogies décoiffantes »,
- 4 000 euros à l'association « Les 3 saisons de la plaine » pour son projet « Musique pour tous »,
- 7 000 euros à l'association « Les poussières » pour son projet « Multi-pratiques en lumière »,
- 5 000 euros à l'association « Mouvements arts et publics » pour son projet « Un chœur lyrique populaire intergénérationnel autour d'une création participative »,
- 4 000 euros à l'association « Organisation en mouvement des jeunes d'Aubervilliers » pour son projet « Création d'une pièce de théâtre et stages de découverte du théâtre »,
- 11 000 euros à l'association « Pro quartet » pour son projet « Panenka »,
- 3 000 euros à l'association « Pro quartet » pour son projet « une journée particulière : parcours de musique de chambre »,
- 7 500 euros à l'association « Sécession orchestra » pour son projet « Chantons l'Europe »,
- 4 500 euros à la commune de Montreuil pour Les Roches, maison des pratiques amateurs pour son projet « En tout.s genre.s »,
- 7 000 euros à la commune d'Aulnay-sous-Bois pour son projet pour l'Ecole d'Art Claude Monet « Droites au but »,
- 3 000 euros à la commune d'Aulnay-sous-Bois pour son projet pour Le Nouveau Cap « Cap'Eveil »,
- 2 100 euros à la commune du Bourget pour La Capsule pour son projet « Temps courts / temps longs »,
- 2 000 euros à la commune de Tremblay-en-France pour le conservatoire l'Odéon pour son projet « Hip Hop et symphonie »,
- 13 000 euros à la commune de Bobigny pour le conservatoire « Jean Wiener » pour son projet « Expressions du monde »,
- 5 000 euros à la commune d'Épinay-sur-Seine pour le conservatoire pour son projet « Élémentaire mon cher Watson »,

- 12 000 euros à « La société d'exploitation La Gaîté lyrique » pour son projet « Laboratoire d'inclusion musicale »,
- 5 000 euros à « Zebrook-Chroma » pour son projet « La Belle Relève 2020 »,
- 4 000 euros au « Théâtre Gérard Philippe » pour son projet « La Chambre bleue »,
- 6 000 euros aux « Musiques d'ensemble en Seine-Saint-Denis » (Muse93) pour son projet « Jeune Philharmonie de Seine-Saint-Denis »,
- 4 000 euros à « Villes des musiques du monde » pour son projet « Fabriques orchestrales junior »),
- 5 000 euros au Le Lieu Mains d'œuvres pour son projet « La ville m'intrigue »,
- 5 000 euros au « Samovar » pour son projet « Clowns en conservatoire »,
- 8 000 euros aux « Muzziques-Instants chavirés » pour son projet Orchestre d'improvisation dirigée pour enfants »,
- 4 000 euros au « Nouveau théâtre de Montreuil » pour son projet « Laboratoire de recherche musicale et théâtrale autour de la figure d'Ayn Rand »,
- 9 000 euros à « La Maison des Jonglages » pour son projet « Parade »,
- 10 000 euros à « La Maison populaire pour la culture et les loisirs » pour son projet « La Fabrique créative » ;

- APPROUVE les conventions dont projets ci-annexés, à conclure avec les organismes suivants :

- La société d'exploitation La Gaîté lyrique,
- Zebrook-Chroma,
- Le Théâtre Gérard Philippe,
- Musiques d'ensemble en Seine-Saint-Denis,
- Villes des musiques du monde,
- Le Lieu Mains d'œuvres.

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les villes suivantes :

- Aulnay-sous-Bois,
- Bobigny,
- Épinay-sur-Seine
- Bourget,
- Montreuil,
- Tremblay-en-France ;

- APPROUVE les avenants aux conventions, dont modèles ci-annexés, à conclure entre le Département et les organismes suivants :

- Le Samovar ;
- Muzziques-Instants chavirés ;
- Le Nouveau théâtre de Montreuil ;
- La Maison des Jonglages ;
- La Maison populaire pour la culture et les loisirs ;

- ALLOUE au titre de l'axe 1 du Cap'Acteurs Musiques du Monde une subvention de 40 000 euros au Collectif Musiques et Danses du Monde en Île-de-France pour le projet d'étude autour du repérage des pratiques en musiques et danses du monde non institutionnelles ;
- APPROUVE la convention, dont modèle ci-annexé, à conclure entre le Département et le Collectif Musiques et Danses du Monde en Île-de-France ;
- APPROUVE l'adhésion du Département à la Fédération nationale Arts vivants et départements ;
- APPROUVE les statuts de la Fédération nationale Arts vivants et départements ;
- ALLOUE à la Fédération nationale Arts vivants et départements la somme de 1 225 euros à titre de cotisation annuelle à ladite fédération ;
- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions et lesdits avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
 et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.